Réf. Farde e-Assemblées : 2633937

N° OJ : 72

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

Objet : Asbl Jeunesse à Bruxelles.- Subside : 127.859,91 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le crédit inscrit à l'article 70008/33202 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant les activités de l'asbl Jeunesse à Bruxelles ;

Vu l'avis de la section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 127.859,91 EUR à l'article 70008/33202 du budget ordinaire de 2024 à l'ASBL Jeunesse à Bruxelles pour l'organisation des transports pendant les plaines de vacances.

Annexes :